Communiqué de presse
Le 17/12/2025 09:15

Recensement de la population 2026 à Roquebrune-Cap-Martin

Recensement de la population 2026 à Roquebrune-Cap-Martin

A partir du 15 janvier et jusqu'au 21 février, Roquebrune-Cap-Martin réalise le recensement de sa population afin de mieux connaître son évolution, ses besoins et de développer, en conséquence, de petits et grands projets.

Déroulement du recensement

À Roquebrune-Cap-Martin, le recensement de la population **est effectué chaque année. Un échantillon** différent de logements est sélectionné à chaque campagne. **Les occupants des logements concernés recevront une lettre d'information déposée dans leur boîte aux lettres.** Un agent recenseur, recruté par la commune, remettra ensuite une notice internet, soit dans la boîte aux lettres, soit en main propre. Il suffira de **suivre les instructions** pour procéder au recensement en ligne.

Ce document est indispensable et doit être conservé. Le recensement en ligne est **simple et rapide.** En limitant l'usage de formulaires imprimés, il permet également de réduire les coûts pour la commune et de favoriser une démarche plus respectueuse de l'environnement.

En l'absence de tout document au 15 janvier, il conviendra de contacter la commune au 04 92 10 48 43.

Objectifs du recensement

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population (âge, profession, moyens de transport utilisés…) et sur les logements.

Les résultats du recensement jouent un rôle essentiel pour la commune. Ils permettent notamment de :

1. **Déterminer la participation financière de l'État au budget communal** : plus la population est importante, plus la dotation est élevée. Répondre au recensement contribue ainsi à garantir les ressources nécessaires au fonctionnement de la commune.

2. **Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin ou encore le nombre de pharmacies.**
3. **Identifier les besoins en équipements publics** (transports, écoles, structures sportives, maisons de retraite…), **en commerces ou en logements.**

Pour toute information relative au recensement à Roquebrune-Cap-Martin, il est possible de contacter le **04 92 10 48 43.**

Pour en savoir davantage sur le recensement de la population, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr.

CONTACT

Stéphanie Dehay — Directrice de la Communication
04 92 10 48 83 · stephanie.dehay@mairiercm.fr